

UN SALAIRE #1 POUR LA VIE !



Augmenter les salaires c'est possible, c'est légitime et c'est nécessaire !



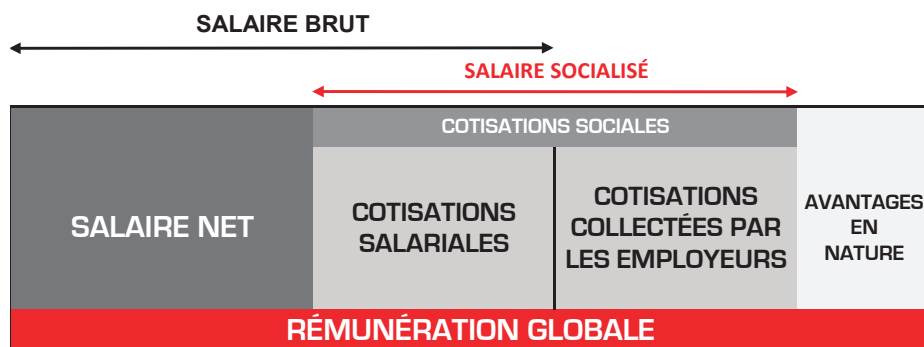
C'EST QUOI LE SALAIRE ? : Le salaire est le paiement de la qualification du salarié pour un temps de travail donné et mesuré.

RÉPONDRE AUX BESOINS TOUT AU LONG DE LA VIE

Le salaire est constitué :

- ▶ – d'une partie directement visible par le salarié afin de satisfaire ses besoins pour le mois (logement, nourriture, déplacement, loisirs...). C'est le salaire net ;
- ▶ – et d'une partie invisible, car socialisée, constituée des cotisations sociales (part salarié et part collectée par les employeurs), versée immédiatement aux caisses de retraite, de Sécurité sociale, pour les accidents du travail, les allocations familiales, le chômage... C'est du salaire pour toute la vie.

Le montant ainsi prélevé est mutualisé et redistribué selon les besoins à ceux qui sont malades, accidentés, retraités...



LE SALAIRE SOCIALISÉ : CIBLE DES EMPLOYEURS

Parce qu'il est « invisible » et trop souvent méconnu, alors qu'il est essentiel, le salaire socialisé des travailleurs est siphonné par les employeurs.

Pour les salariés du régime général, dont les cheminots hors statut, le taux effectif de cotisations sociales collectées par l'employeur au niveau du SMIC est passé de 42,6 % à 6,9 % en 30 ans, soit un allègement de 83,8%.

Pour les cheminots au statut, la cotisation prévoyance sur l'ensemble de la rémunération est de 3,6 % (jusqu'à 2,5 fois le SMIC), soit un allègement pouvant atteindre 62,5%.

C'est l'argent des salariés qui disparaît dans les poches du patronat.

Le saviez-vous ?

Les employeurs s'évertuent à entretenir le flou sur le sujet de la rémunération pour contraindre les salaires.

Ils cultivent les ambiguïtés et utilisent de faux semblants a in d'accaparer les richesses produites par les cheminots.

La CGT déconstruit l'illusion patronale et propose aux cheminots de construire la riposte pour de véritables augmentations de salaire.

Pour donner plus de poids à cette revendication, vous pouvez rejoindre la CGT et contribuer à organiser la mobilisation.



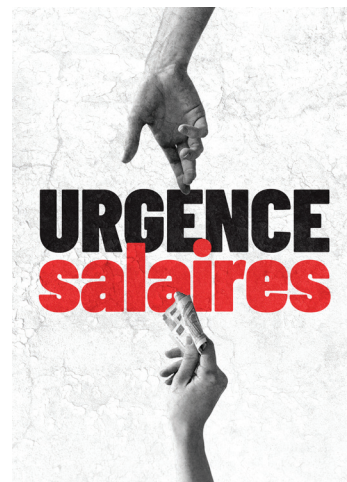
FLASHER LE CODE POUR SE SYNDIQUER

URGENCE SALAIRES

<https://www.renforcement-cheminotcgt.fr>

AUGMENTER LES SALAIRES MAINTENANT

**c'est possible,
c'est légitime et c'est nécessaire !**



DES ÉLÉMENTS VARIABLES DE RÉMUNÉRATION AU DÉTRIMENT DES SALAIRES

Les employeurs développent les éléments variables de rémunération non liquidables (pour la retraite), non pérennes plutôt que des augmentations de salaire.

La part moyenne d'EVS dans la rémunération des cheminots du GPU SNCF est de 15,8%. Elle atteint plus de 25% pour certains métiers.

C'est autant de salaires socialisés que les cheminots ne perçoivent pas.

LE PRIX DE LA CASSE SOCIALE

L'intéressement, la participation ne sont pas soumis à cotisations sociales. Ils sont non pérennes et complètement aléatoires. Les directions développent ces formes de rémunération au détriment du salaire.

Ils ne contribuent pas au financement de la Sécurité sociale ni des retraites et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul du montant en cas de maladie, chômage ou retraite.

Ils sont liés aux objectifs de productivité et se traduisent par des suppressions d'emplois, la dégradation des droits, le gel des salaires, la dégradation des conditions de travail, l'externalisation, la mise en concurrence entre cheminots et la casse sociale.

C'est le principe des vases communicants, une façon pour les directions d'éluder la problématique des salaires en se réfugiant derrière la rémunération globale. Mais ce n'est pas du salaire socialisé...

La multiplication des dispositifs (plus de 80) d'exonérations de cotisations, les mesures de rémunérations aléatoires, non pérennes, non soumises à cotisations sociales se traduisent par un recul des droits : baisse des remboursements des frais de santé ou des droits futurs à la retraite.

À terme, si les cotisations sociales venaient à disparaître, les cheminots devraient dépenser plus pour espérer conserver le même niveau de protection sociale.

La fédération CGT des cheminots revendique :

- ▶ - la mise en place de l'échelle mobile des salaires et le rattrapage du contentieux salarial ;
- ▶ - la correction des inégalités salariales entre les femmes et les hommes par des mécanismes structurels de classifications et de rémunérations ;
- ▶ - des augmentations générales des pensions et des salaires avec une véritable reconnaissance des métiers des cheminots et la redistribution aux cheminots des richesses produites par le travail ;
- ▶ - la mise en place de la grille salariale CGT unique pour tous les cheminots avec des garanties sur le déroulement de carrière, un avancement automatique, la reconnaissance des diplômes ;
- ▶ - un véritable 13e mois pour tous les cheminots.

**organisé·es et
mobilisé·es nous
allons gagner !**

